Bureau du 23 juin 2003

Décision n° B-2003-1435

commune (s): Lyon 7°

objet : Quartier de Gerland - Désignation d'une assistance au pilotage et à la gestion des opérations du projet de développement urbain - Autorisation de signature du marché

service : Délégation générale au développement urbain - Direction financière et administrative

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 13 juin 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2002-0438 en date du 25 février 2002, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, à la suite d'un appel d'offres restreint déclaré sans suite conformément aux articles 33, 39, 40 et 58 à 60 du code des marchés publics, pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le quartier de Gerland à Lyon 7°.

Conformément à l'article 53 du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres en séance du 16 mai 2003, a classé première l'offre de l'entreprise Algoe pour le marché à bons de commande, conformément à l'article 72-I du code des marchés publics, d'une durée d'une année ferme reconductible deux fois une année et d'un montant annuel de 29 900 €TTC minimum et 101 660 €TTC maximum.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président de la Communauté urbaine pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier;

Vu les articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 33, 39, 40, 53, 58 à 60 et 72-I du code des marchés publics ;

Vu sa décision n° B-2002-0438 en date du 25 février 2002 ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

Vu le procès-verbal d'analyse des offres de la commission permanente d'appel d'offres en date du 16 mai 2003 ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché à bons de commande pour une mission d'assistance au pilotage et à la gestion des opérations du projet de développement urbain du quartier de Gerland à Lyon 7° et tous les actes contractuels s'y référant avec l'entreprise Algoe pour un montant minimum annuel de 29 900 € TTC et maximum de 101 660 € TTC.

2 B-2003-1435

2° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2003 et suivants - compte 622 800 - fonction 820.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme, le président, pour le président,